

DÉLIBÉRATION N° 002 2024

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance du 1er février 2024

Date de convocation : le 24 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine et MM. MARCOU Christian, SIMON Philippe ,POUGET Jean-Marc, COUDERT Loïc, BERGEAL Jean-Pierre

Absents : MM. PIESSSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

Excusé :

Procuration :

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : M. SIMON Philippe

Objet : TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR UNE DUREE DE 2 JOURS CONSECUTIFS, A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2024

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'organisation et les tarifs de la salle polyvalente de la commune doivent être révisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE les tarifs de location de la façon suivante :

- *Caution de location* : 500 €
- *Caution pour frais de nettoyage* : 300 €
- *Frais de chauffage du 1^{er} octobre au 15 mai* : 30 €
- *Utilisation de la prise électrique extérieure* : 25€

Particuliers

- ✓ Domiciliés sur la commune : 170 €
- ✓ Domiciliés hors commune : 220 €

Associations

- ✓ Siège sur la commune : gratuit en semaine ainsi que 4 week-ends par an
- ✓ Siège hors commune : 170 €
- ✓ Reconnues d'intérêt général : gratuit

Restaurateur / traiteur de la commune : gratuit

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 1er février 2024
Le Maire, Martine DUMONT



Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.